

## Mgr Malle signe une tribune dans Libération, aux côtés de Golias...

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Église en France](#), [En Une](#), [Immigration](#), [Perepiscopus](#)

**Date** : 23 septembre 2020

Le nouveau maire de Briançon, **Arnaud Murgia**, qui vient de succéder au PS **Gérard Fromm**, a décidé de fermer le refuge et le local dédiés aux immigrés clandestins.

[Libération](#) publie une tribune des associations de gauche qui s'opposent à cette décision. On y retrouve notamment des bonnes âmes moralisatrices comme **Thuram Lilian**, **Torreton Philipe**, des politiques de gauche comme **Rubirola Michèle**, maire de Marseille, et **Benbassa Esther**, sénatrice, **Berger Laurent**, secrétaire général CFDT, des représentants d'associations de gauche (WWF France, Attac, Amnesty International France), le LGBT **Olivier Py**, directeur du Festival d'Avignon, l'immigrationniste **Masson Henry**, président de La Cimade, **Christian Terras**, directeur de Golias, et... Mgr **Xavier Malle**, évêque de Gap.

Le maire de Briançon Arnaud Murgia demande au Refuge solidaire de rendre les clés des locaux anciennement prêtés par la Communauté de communes du Briançonnais (CCB) d'ici le 28 octobre, il estime :

"La manière dont tout cela se déroulait dans ce site était hors de contrôle, on n'a jamais respecté les normes des établissements qui reçoivent du public et je rappelle que c'est le maire qui est responsable pénalement de tout ça".

La préfecture a pris un nouvel arrêté pour "*restreindre sa capacité d'accueil à une jauge de 35 personnes maximum*" pour "*limiter la création d'un foyer épidémique*", car l'isolement demandé après les tests positifs n'a pas été bien respecté. La capacité d'hébergement de ce refuge, limitée à 15 personnes, était souvent dépassée. Environ 11.000 personnes y ont été accueillies depuis son ouverture en juillet 2017.

Face aux attaques dont il est l'objet, le maire a répondu :

Les associations du Refuge Solidaire et de Tous Migrants se livrent depuis quelques jours à une bataille médiatique à mon endroit, mobilisant l'ensemble des canaux de communication de l'extrême gauche pour faire pression sur moi. Que cela soit dit : j'y suis totalement insensible car ils doivent savoir qu'il n'y aura pas de 3ème tour des élections municipales joué dans les médias ou dans la rue. En démocratie, ça n'est pas la visibilité médiatique qui confère la légitimité, c'est la représentativité politique, qui s'acquiert dans les urnes. De la même manière, en République, il ne revient pas à des associations de dicter la marche à suivre. C'est l'affaire de l'Etat et des collectivités, sous le contrôle du politique.

Surtout, dans cette polémique, de nombreux éléments sont (sciemment?) évités et je voudrais rétablir quelques vérités :

- ça n'est pas moi qui ferme le Refuge Solidaire. Quand notre équipe a été élue, ces derniers étaient déjà hébergés sans droit ni titre dans l'ancienne caserne de CRS car c'est bien mon prédécesseur qui n'a pas reconduit leur bail, arrivé à échéance au début du mois de juin, avant les élections. Il est facile de l'oublier désormais en me ciblant comme ennemi, mais la réalité est que même mes prédécesseurs savaient que cette situation devenait intenable. Je rappelle par ailleurs que je ne leur interdis en rien de continuer leurs activités (je n'en aurais de toute façon pas le droit!) mais que la situation actuelle, gérée ainsi dans un bâtiment intercommunal, n'est plus tenable.

- si la France a l'une des politiques d'asile les plus généreuses de toute l'Europe, c'est bien parce que nous sommes dans un État de droit. Les associations savent bien qu'elles n'ont jamais respecté les normes de sécurité qui s'appliquent à tout établissement recevant du public, et qu'en la matière, la règle doit être la même pour tous, qu'on le veuille, ou non. Et que surtout, c'est moi, en tant que Président de la CCB, qui reste le responsable pénal de la sécurité dans le bâtiment. En l'occurrence, cela m'engage!

- La France a une politique d'immigration votée par l'Assemblée nationale. N'en déplaise à certains, je vais continuer à exercer le premier devoir d'un maire : faire respecter la Loi, celle ci fixant la règle de personnes devant être accueillies (les mineurs non accompagnés, les demandeurs d'asile) et interdisant le séjour sans titre sur notre territoire.